

Contrat Volailles Février 2024 – Septembre 2024 entre La Ferme du Pignon Blanc et les adhérents de l'Amap « En Seine brin d'Orge » 47 avenue du 18 avril 1944 – 91200 – ATHIS-MONS

## **OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de volailles en vue de soutenir l'exploitation « La Ferme du Pignon Blanc » de Sylvain BARBERY, éleveur et aviculteur en agriculture biologique en Essonne 43 rue d'Etampes - 91410 - CORBREUSE.

Sauf contre-ordre, les volailles seront distribuées aux dates ci-dessous 13 place du Maréchal LECLERC à Juvisy-sur-Orge (en face La Poste).

#### **ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR**

**Être transparent** sur les méthodes de travail et sur les prix et être garant de la qualité sanitaire des produits jusqu'à leur remise aux adhérents.

Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie etc...) En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion entre le gestionnaire du contrat et le producteur. Permettre aux adhérents de visiter la ferme (visite organisée par le gestionnaire du contrat). La livraison se fait en véhicule frigorifique.

# ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'Amap ESBO)

S'engager pour toute la durée du contrat et prépayer la totalité de la production. Venir chercher les volailles aux dates prévues de livraison en prévoyant la continuité de la chaîne du froid. En cas d'empêchement, les volailles peuvent être récupérées par un tiers ou proposés aux intermittents via le site Web de l'association. Aucun rattrapage n'est prévu ultérieurement. Participer régulièrement à la distribution des produits de 19h00 à 20h30

### SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Paiement effectué lors de la souscription sous forme de 3 chèques libellés à l'ordre de Sylvain Barbery, à remettre avec le contrat signé avant le 25 janvier 2024.

Ils sont remis au producteur par le gestionnaire du contrat lors de la 1ère livraison de chaque période.

## **REAJUSTEMENT**

Les montants exacts des volailles livrées sont enregistrés à chaque distribution.

A l'issue de la dernière distribution de la saison, un réajustement s'effectuera en fonction du poids des volailles effectivement livrées, en positif ou en négatif.

Montant du réajustement = Total des volailles livrées – Montant du préfinancement

Je, soussigné	(e) membr	e adhéren	t(e) de l'ass	ociation «	AMAP ES	<i>BO</i> » à jou	ır de ma co	otisation 202	3/2024	
Nom Prénom : N° adhérent :										
Adresse	•••••									
Courriel :					tél :					
Souscris au co Prix au kg : Po				Barbery de	e la Ferme	du Pignon	Blanc selo	n les élémer	its ci-dessous.	
Qté / mois	22 fév	21 mar	18 avr	16 mai	13 jun	11 jul	5 sep	qté totale	Prix total	
Poulet 23€										
Pintade 24€										
Foie 4,40€										
Gésier 5,40€										
	Chèque 1		Chèque 2		Chèque 3					
Merci de <b>conta remplir le cont</b> Gésiers de pou	acter le réfé trat. Ilet frais en	<b>érent</b> afin de pot de 300 <sub>8</sub>	e réserver vo g à 5,40€ le p	s foies pour	r les distrib	utions chois	sies et de vé	rifier la dispoi	ue distribution.  nibilité avant de  ue distribution.  ponibilité avant	
de remplir le contrat.  Fait à Juvisy-sur-Orge le,				ure de l'a			Signature du producteur			

Contrat régi conformément aux statuts et règlement intérieur de l'association et géré par Fabienne ISHIOMIN une copie du contrat sera gardée par l'association